

et Credo et prefatio *Quia per incarnati*. In majori missa tantum sequentia *Lauda Sion*. Et hec omnia per octavam cotidie ad missam dicuntur excepto quod sequentia *Ecce panis angelorum*
 15 incipitur. In secundis vespers quinque antiphone de laudibus dicuntur cum psalmis qui in primis vespers dicti sunt, — que antiphone et psalmi cotidie per hac octavas frequentantur, — responsorium *Unus panis*, ymnus *Pange lingua*. Per has octavas non dicuntur suffragia preterquam de Cruce. Quod si festum
 20 novem lectionum per has octavas inciderit, in octava ejus differetur. Eciam per has octavas super Magnificat et Benedictus dicuntur antiphone que in primis vespers superius sunt cantate. Dominica infra octavam et in octava per omnia sicut prima die. Feria sexta et sabbato ad missam nulla memoria fit de Trinitate,
 25 nec dicitur collecta de Omnibus Sanctis, sed secunda de Cruce, vel eciam de sancta Maria in sabbato, tertia aliqua familiaris, quarta pro prelati, quinta *Omnipotens... qui vivorum*. Dominica infra octavam matutinalis missa de dominica erit, secunda collecta de festo, tertia de Trinitate, cetere ut supra; major vero
 30 missa de festo, secunda de Spiritu sancto, tertia *Omnipotens... qui vivorum*. Feria vero secunda, tertia, quarta et quinta, ad missam secunda de dominica, tertia de Spiritu sancto, cetere ut supra. Hec sollemnitas sollempnes habet octavas, et per has octavas nicil de aliquo festo agitur, licet novem lectionum sit,
 35 sed in octavis ejus reservatur.

24 nulla memoria de Trinitate] quia ante praesentis festi institutionem festum Trinitatis habebat octavam. Pl. LEFÈVRE, *La liturgie de Prémontré...*, p. 89.

29 tertia de Trinitate] quia omnis missa de dominicis post Pentecostem tunc temporis commemorationem sive orationem de Trinitate recipiebat. *Ibidem*, p. 90.

33-35 per has octavas nicil de aliquo festo agitur, licet novem lectionum sit, sed in octavis ejus reservatur.] Postea statutum est festa duplicia sub hac octava integraliter esse celebranda, cum commemoratione in officio, et missa matutinali de octava. Pl. LEFÈVRE, *Décrets liturgiques...*, p. 153.

Note sur trois écrits de Jean Despruets.

La découverte que nous venons de faire, à la réserve de la Bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris, d'exemplaires de certains écrits de Jean Despruets, abbé général de 1572 à 1596, nous a con-

duit à rechercher ce qui pouvait subsister des éditions de ces écrits. Cette note n'a d'autre prétention que de compléter, sur le plan de la bibliographie, la notice consacrée à Despruets par L. GOOVAERTS, dans ses *Ecrivains, artistes, et savants de l'ordre de Prémontré*, t. 1^{er}, p. 183, ainsi que les différents ouvrages d'E. VALVEKENS, spécialement son édition de la *Briefve response* ¹⁾ et ses *Acta et documenta Joannis de Pruetis* ²⁾.

Jean LEPAIGE, dans sa *Bibliotheca Praemonstratensis ordinis*, livre 1^{er}, col. 308, disait de Jean Despruets qu'il avait été « fidei catholice propugnator acerrimus ». Mais, parlant des trois opuscules qui nous intéressent, il ne fait pas preuve d'une très grande précision : « Excusi sunt hi tres libri Lutecie Parisiorum anno Domini circiter 1570 ».

I. *Ad illustrissimos cardinales, reverendissimos episcopos, religiosos abbates, circumspectos dioecesum legatos, ad Poysiacum coadunatos consilium*. 1561.

L'important discours que fit Despruets aux cardinaux, évêques et abbés de France réunis au colloque de Poissy en 1561, nous est assez bien connu. L'ouvrage dut être imprimé la même année et à peu près en même temps à Lyon et à Paris. Nous en connaissons cinq exemplaires.

Une édition parut à Lyon chez Benoît Rigaud ³⁾. C'est à cette édition qu'appartient l'exemplaire D 8° 11.045 pièce 4 de la réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il s'agit d'un in-8° de 30 pages, composé de quatre cahiers signés A-D par 4 (le dernier f. est blanc). La page de titre comporte la marque typographique de Benoît Rigaud, avec la devise « Omnia cum tempore » dans une guirlande ⁴⁾.

¹⁾ Dans *Anal. Praem.*, XIX, 1943, pag. spéc.

²⁾ Dans *Anal. Praem.*, XXX, 1954 - XXXIV, 1958.

³⁾ Pour les éditions lyonnaises du 16^e siècle, nous disposons d'une bibliographie remarquable, due à un magistrat, le président BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise, recherches sur les imprimeurs, librairies, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au 16^e siècle*. Malgré toutes nos recherches dans les douze volumes de cette bibliographie, nous n'avons pu y trouver mention de cette édition de « Ad illustrissimos... ». Il faut dire que l'œuvre de Baudrier n'a pas été totalement achevée, et qu'on travaille actuellement à Lyon, à la parfaire.

⁴⁾ La même marque se retrouve sur d'autres ouvrages sortis des presses de Benoît Rigaud. C'est, d'après Baudrier, la marque n° 27 de cet imprimeur, qui,

L'édition parisienne, également de 1561, est due à Claude Frémy⁵⁾. Encore faut-il distinguer :

a. Un premier état, représenté à la Bibliothèque nationale par les deux exemplaires D 22.866 et Ld¹⁷⁶ 13. Ce dernier porte deux mentions manuscrites sur la page de titre : « Ex dono autoris » et « Autore J. de Pruetis, doctore theologo paris. // oriundo de Garos in Bearn »⁶⁾. Cet état est un in-8° de 32 ff. non chiffrés, signés A-D par 4. Pas plus que dans l'édition lyonnaise, le nom de l'auteur est imprimé sur la page de titre.

b. Un deuxième état parisien, de la même année, du même format, et comportant le même nombre de ff. est signalé sur la page de titre comme « Secunda aeditio amplior et locupletior ». Il est représenté par les exemplaires Bibliothèque nationale, D 22.398 pièce 2, et Bibliothèque mazarine, 26.887 : C'est le texte de ce second état parisien qui a été publié par Jean Lepage dans sa « Bibliotheca... » aux col. 958-964.

Voici, à titre d'exemple, une des additions faites dans la seconde édition parisienne :

Ed. lyonnaise (p. 6, lignes 4-6)
et 1^{re} éd. parisienne.

... cum quibus non congregiendum, nisi quis plane vel stomachi aut cerebri inire velit versionem. Diuus Augustinus...

1^{re} éd. parisienne. Lepage, col. 958 B, lignes 25-37.

... cum quibus non est congregiendum, cum fides nostra certa sit, et obsequium Apostolo debeat prohibenti quaestiones inire, nouis vocibus aures accomodare, haeticum post vnam correptionem conuenire, non post disputationem ; quia non est Christianus, nec more Christiani semel et iterum et sub duobus aut tribus testibus

après avoir développé à Lyon le commerce des livres à bon marché, y mourut le 23 mars 1597. Il avait été pendant plusieurs années, l'imprimeur du gouvernement du Lyonnais.

⁵⁾ Claude Frémy est un libraire, puis imprimeur parisien, qui exerça de 1548 à 1572. Il demeurait rue Saint-Jacques, à l'image de Saint Martin. Nous lui devons l'impression des éditions parisiennes des trois opuscules de Jean Despruets, mais aussi celle de nombreux écrits de controverses contre les Protestants.

⁶⁾ Ces deux mentions manuscrites sont très émouvantes. Elles ne nous renseignent malheureusement pas sur le possesseur de cet exemplaire.

corripiendus : cum ob hoc (nimirum ob haeresim) sit castigandus. Propter quod non est cum illo disputandum nisi quis plane vel stomachi, aut cerebri iniire velit euersionem. Diuus Augustinus...

II. *Briefue response à certaine epistre de François Perrucelli, par laquelle il s'efforce de révoquer quelques gentiz-hommes d'oûir la messe...* 1563-1564.

Cet ouvrage de controverse, répondant à des arguments d'un ancien cordelier devenu Protestant, parut, comme le précédent, à Lyon et à Paris.

L'impression lyonnaise, dont il ne semble plus subsister d'exemplaire, est citée par BAUDRIER, dans sa *Bibliographie lyonnaise*, t. 2, p. 93, d'après la *Bibliographie* d'Antoine DU VERDIER (1585), t. 2, p. 507. Elle provenait des presses de Michel Jouve.

A Paris, c'est Claude Frémy qui imprima cette œuvre du Prémontré. Il y eut trois tirages, mais il semble qu'il ne subsiste plus d'exemplaires du second.

a. Le premier tirage est représenté actuellement par quatre exemplaires. La Bibliothèque nationale en a deux, tous les deux sous la cote D 49.201 ; la réserve de Sainte-Geneviève, un, sous la cote D 8° 11.201 pièce 5 ; la Bibliothèque mazarine, un, sous la cote 37.208 pièce 8 ; ce dernier porte un timbre humide de provenance, l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor lès Paris.

Nous sommes en présence d'un in-8° de 40 ff. non chiffrés, signés A-D par 4, le dernier feuillet étant blanc ¹⁾.

b. Il est possible que l'exemplaire du P. Goovaerts, dont Em. Valvekens a donné une réédition en 1943 dans les *Analecta*, au moment où l'incendie d'Averbode venait de le détruire, ait été de ce deuxième tirage. En effet, il y a quelques corrections par

¹⁾ L. Goovaerts pensait qu'il s'agissait d'un petit in-4° ; P.-E. Valvekens, lui, pensait à un in-16°. L'examen des différents exemplaires parisiens que nous avons eu entre les mains, montre qu'il s'agit, pour les éditions parisiennes, d'un in-8°. Les pontuseaux sont verticaux, les vergeures sont horizontales. Mais les cahiers sont signés par 4, ce qui explique très facilement l'opinion des deux auteurs précités.

rapport aux exemplaires du premier tirage. L'édition Valvekens (de même, d'ailleurs, que la troisième édition), écrit toujours : lesquelz, telz, alors que le premier tirage écrivait : lesquels, tels. Ou encore :

1^{er} tirage, f^o 8, ligne 12 :

Edition Valvekens, p. 23 (f^o 4r^o) :

... mais vous avez vos co[n]-frères...

... mais vous avec vos confrères...

Cependant, l'exemplaire d'Averbode n'avait que 30 ff. imposés, et portait bien la date 1563. Il est donc impossible d'en faire un exemplaire du troisième tirage. Comme nous venons de le montrer par deux exemples entre plusieurs, il y a quelques différences avec le premier tirage, que l'on pourrait expliquer facilement en reconnaissant dans cet exemplaire un témoin du deuxième tirage.

c. Une troisième édition parisienne parut en 1564 chez Claude Frémy. C'est ce qu'indique clairement la page de titre du seul exemplaire connu : Bibliothèque nationale, D 49.202. Si le format est toujours in-8^o, il y a ici 40 ff. imposés. Le matériel employé est un peu différent de celui des deux premiers tirages, tant pour les caractères que pour le bandeau initial et les lettres ornées.

Voici quelques exemples des corrections ou améliorations apportées par l'auteur :

1^{er} tirage, f^o 7, ligne 7 (Ed. Valvekens, p. 23) :

3^e éd., f^o 7, lignes 10-11 :

... ou des Donatistes vos devanciers. Et ce contre la vraye religion de Dieu...

... ou des Donatistes vos devanciers, et comme le récite Eusèbe, livre 6, chapitre 31 de quelques Novatiens qui ayant tué les serviteurs de Dieu ès temples, pilloyent ce qui estoit meilleur et brusloyent leur demeure. Et ce contre la vraye religion de Dieu...

1^{er} tirage, f^o 21, ligne 21 (Ed. Valvekens, p. 36) :

3^e éd., f^o 23, ligne 23 :

... Et le mesme à Timothée deuxiesme...

... Et le mesme à la première à Timothée deuxiesme [sic]...

Enfin, notons que le premier tirage, de même que le tirage représenté par l'édition Valvekens, se termine d'une manière un peu moins longue que la troisième édition :

■. ■. ■.

... Comme ils vous ont à leur
dommage ensuyvi à mal faire.

... Comme ils vous ont à leur
dommage ensuyvi à mal faire,
Dieu vous en face la grâce.

En résumé, disons donc que le second tirage parisien se borne à faire quelques corrections typographiques, que la troisième édition maintient ; mais dans cette dernière, l'auteur développe certains points.

III. *Response en matière de conférence, à trente-sept argumens proposez par Jehan de Spina, soys-disant ministre de Monteurin, pour séduire quelques catholiques,...* 1566.

A la demande du chanoine Du Gué, archidiacre de Brie, Despruets répond à l'ouvrage du ministre Jean Spina ou de l'Espine. Comme dans la « Briefve response », l'auteur cite les arguments du ministre, et les réfute.

Cet ouvrage parut, comme les deux précédents, chez Claude Frémy, en 1566 (la dédicace à Du Gué est datée du 20 septembre). Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autre édition, ni à Paris, ni hors de Paris.

L'œuvre est beaucoup plus importante que les deux précédentes, puisqu'elle comporte 122 ff. Le format est toujours in-8°.

Nous connaissons l'existence de quatre exemplaires de la « Response en matière de conférence... », mais n'avons pu consulter ceux de Bordeaux et de Chaumont. Celui de la Bibliothèque nationale porte la cote D 31.947, celui de la Bibliothèque mazarine la cote : 42.646 pièce 5.

L'auteur, conscient de ce que cette note peut avoir de sommaire, acceptera toute indication permettant de compléter la liste des différents exemplaires de ces trois écrits, avec la plus vive gratitude.

Paris.

X. LAVAGNE D'ORTIGUE.